



## **Inkingi Forces Démocratiques Unifiées United Democratic Forces**

☎ ++(250) 728636000

✉ [Fdu.inkingi.rwa@gmail.com](mailto:Fdu.inkingi.rwa@gmail.com)

[www.fdu-inkingi.org](http://www.fdu-inkingi.org) - [www.victoire-ingabire.com](http://www.victoire-ingabire.com) - [www.fdu-rwanda.com](http://www.fdu-rwanda.com)

**Kigali - Rwanda**

*"Pour un Etat de Droit, la Democratie et l'Egalité de chances"; "For the rule of law, democracy and equal opportunity"*

### **La Haute Cour visiblement hostile envers la prisonnière politique Ingabire.**

Kigali, le 18 Octobre 2011

Le procès politique de Madame Victoire Ingabire Umuhoza, présidente du parti d'opposition FDU-Inkingi, est maintenant à l'étape des plaidoiries sur le fond. Depuis le 13 Octobre 2011, elle se défend contre des accusations criminelles en rapport avec l'idéologie du génocide et le divisionnisme. La Haute Cour, clairement hostile et s'étant refusée à reconnaître la non rétroactivité de la loi pénale et les règles des preuves dans des actes antérieurs à la loi sur l'idéologie génocidaire, a posé des centaines de questions relatives à toute lecture de l'histoire du Rwanda non conforme à la version officielle du parti au pouvoir sur le génocide rwandais. Ce procès suscite toujours une attention particulière à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. L'Ambassadeur du Royaume-Uni (UK) et d'autres diplomates de haut rang venus de Belgique, des Pays-Bas ont suivi de près les audiences.

Les multiples violations des droits de l'accusé par ce tribunal ont fait de ce procès un vrai simulacre de pacotille, un procès « kangourou ». On peut citer entre autres: les entraves au droit d'avoir la latitude nécessaire pour préparer une défense contre toutes les accusations car certains faits ont été seulement dévoilés dans l'acte d'accusation ; au droit de présenter des preuves en faveur de l'acquittement de l'accusée ; au droit d'exclure toute preuve obtenue indûment, de façon irrégulière ; au droit de contestation de preuves non pertinentes, ex-ante ou antérieures à la promulgation des lois pénales concernées; au droit de contester la compétence du tribunal ; les interférences ou influences nocives des personnalités gouvernementales ou issues des rangs du parti au pouvoir mettant ainsi en cause l'indépendance et l'impartialité de la justice .

La Cour ne semble accorder aucun crédit aux rapports des Nations Unies; d'Amnesty International et Human Rights Watch et autres documents soumis par la défense pour soutenir les déclarations ou positions de l'organisation politique de l'accusée, surtout quand ils confirment les crimes ciblant des populations du groupe ethnique Hutu ou des crimes contre l'humanité commis par certains membres du régime actuel et de l'armée du FPR pendant et après le génocide. La juge-présidente

☎ (+250) 728636000

✉ [Fdu.inkingi.rwa@gmail.com](mailto:Fdu.inkingi.rwa@gmail.com)

[www.fdu-inkingi.org](http://www.fdu-inkingi.org) - [www.victoire-ingabire.com](http://www.victoire-ingabire.com) - **Donation:** <http://www.fdu-rwanda.com/donation>

Join us on **Facebook:** <http://www.facebook.com/pages/Victoire-Ingabire-Umuhoza-for-President/109504816547> -

Watch us on **YouTube:** <http://www.youtube.com/user/FDUInkingi123> - Follow us **on Twitter:**

<http://twitter.com/VictoireUmuhoza>

Alice Rulisa a déclaré qu'elle n'accordait aucune crédibilité à ces rapports des organisations internationales parce que certaines personnes croient qu'ils sont juste un ramassis de propagande négative contre le gouvernement.

Le chef de l'opposition, Madame Victoire Ingabire, est revenue sur l'attentat contre l'avion du Président Habyarimana et ses conséquences catastrophiques. Cet acte terroriste est considéré comme un élément déclencheur du génocide rwandais. «Pointer du doigt le suspect ou montrer les conséquences catastrophiques de ce crime ne constitue absolument pas un crime de négation du génocide", a déclaré Mme Victoire Ingabire.

Elle est accusée de divisionnisme parce que, dans certaines de ses déclarations, elle s'est exprimée sur la problématique de l'ethnicité au Rwanda. Dans sa défense, elle a cité un câble de 2008 de l'Ambassade des Etats Unis à Kigali intitulé "L'ethnicité au Rwanda - qui gouverne le pays". L'introduction de ce câble "08KIGALI525" est libellée comme suit: «une analyse de la répartition ethnique de l'actuel gouvernement rwandais montre que les Tutsi détiennent un pourcentage prépondérant des postes supérieurs. Des Hutus qui occupent de hautes fonctions ne détiennent en réalité que peu d'autorité réelle, et sont couramment «jumelés» avec des cadres Tutsis adjoints qui exercent le pouvoir réel. Les postes de commandement militaires et les Services de sécurité sont contrôlés par des Tutsis généralement anglophones, qui ont grandi dans des camps de réfugiés avec le président Kagame en Ouganda ".

La communauté internationale devrait ouvertement exprimer ses préoccupations à propos de cette imposture de justice biaisée et exiger une libération immédiate de tous les prisonniers politiques au Rwanda.

FDU-Inkingi  
Boniface Twagirimana  
Vice-président intérimaire